



Office fédéral de la santé publique
Corinne Erne
Surveillance des assurances
3003 Berne

Envoi par courriel : corinne.erne@bag.admin.ch

Berne, le 1^{er} avril 2016

**Révision totale de l'ordonnance sur la compensation des risques dans
l'assurance-maladie (OCoR)
Procédure d'audition**

**Parti socialiste
suisse**

Spitalgasse 34
Case postale · 3001 Berne

Téléphone 031 329 69 69
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch
www.pssuisse.ch

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant la révision totale de l'Ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCoR) ainsi que de nous avoir transmis les documents y afférents.

Le Parti socialiste suisse (PS) a pris acte du rejet de son initiative populaire pour une caisse publique d'assurance-maladie le 28 septembre 2014. Il n'en demeure pourtant pas moins persuadé que seul un tel modèle nous éviterait nombre d'exercices législatifs qui visent la correction des multiples maux générés par la concurrence entre les 57 caisses-maladie actuelles. Mis à part la compensation des risques et son affinement, l'on mentionnera la compensation partielle des primes payées en trop ou alors la Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale, laquelle a été très clairement édulcorée par la droite. Paradoxalement, ce sont précisément les résultats de ces discussions qui ont fait naître des instruments régulateurs nécessaires et qui engendrent les coûts administratifs actuellement attaqués frontalement par les milieux de droite. Dans le modèle prôné de longue date par le PS, certains de ces instruments ne seraient tout simplement pas requis car la sélection des risques y serait inexistante.

Nonobstant, le PS concède que, à partir du moment où une majorité des citoyen-ne-s n'a pas voulu d'un tel changement, il faille doter la Confédération des mécanismes les plus efficaces possibles pour parer aux conséquences négatives de la concurrence. La chasse aux bons risques en fait partie, et la population en est tout à fait consciente¹. Le PS a pris connaissance du projet de révi-

¹ Selon l'analyse VOX de l'initiative, 86% des citoyen-ne-s en faveur de l'initiative et 58% des adversaires étaient convaincu-e-s que le système actuel favorisait la chasse aux bons risques. A ce propos, cf. Anja Heidelberg, Alexander Arens, Adrian Vatter [2014]: Ana-



sion totale de l'OCoR et tient à manifester ici son soutien aux nouvelles dispositions. Aux critères actuels (âge, sexe et séjour dans un hôpital ou en EMS au cours de l'année précédente) viendra s'ajouter l'indicateur groupes de coûts pharmaceutiques « PCG » (« Pharmacy Cost Groups »). Cet indicateur remplacera celui qui tenait compte du coût des médicaments au cours de l'année précédente dépassant le seuil de 5'000 francs et qui faisait office de solution transitoire. Selon le Conseil fédéral, il permettra d'identifier les assuré-e-s traité-e-s en ambulatoire et dont le besoin en médicaments constitue un indice de maladie chronique coûteuse. Ainsi, les caisses-maladie affichant dans leur effectif des patient-e-s de groupes PCG recevront des suppléments variant d'un PCG à l'autre. Le PS soutient également la disposition selon laquelle le DFI édictera la liste des PCG dans le cadre d'une ordonnance du département. Il est en outre prévu que la Commission fédérale des médicaments (CFM) assume une fonction consultative. Nous insistons sur l'importance d'une représentation équilibrée des parties prenantes dans la CFM, en particulier des représentant-e-s des patient-e-s.

De l'avis du PS, il est absolument essentiel que la compensation des risques ne tienne pas seulement compte des maladies chroniques, mais aussi des autres pathologies dont on peut guérir ou peu fréquentes et qui génèrent des coûts élevés pour l'assurance obligatoire des soins (AOS). A ce titre, nous soutenons l'intention du Conseil fédéral, qui souhaite conserver l'indicateur « coût des médicaments » pour ceux qui ne sont pas attribués à un PCG. En revanche, nous rejetons strictement la fixation d'un seuil « nettement supérieur » aux 5'000 francs qui prévalent actuellement, ce d'autant plus que le Conseil fédéral se garde de donner des explications sur ses intentions et de mentionner un quelconque chiffre définissant ledit seuil. A nos yeux, un rehaussement affaiblirait inutilement les effets de la compensation des risques.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti socialiste
suisse

Christian Levrat
Président

Jacques Tissot
Secrétaire politique

lyse der eidgenössischen Abstimmung vom 28. September 2014, gfs.bern und Institut für Politikwissenschaft Universität Bern, p. 33.